

Paudex, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

## USPI INFO n° 17/2017

### Politique : Révision du droit du mandat – le Conseil fédéral propose de renoncer à cette révision

**Suite à l'issue de la procédure de consultation, le Conseil fédéral souhaite maintenir le principe que les mandats peuvent être résiliés en tout temps. Aussi, il renonce à son projet et propose de classer la motion parlementaire qui demandait une modification de cette règle du code des obligations.**

Dans le cadre de la procédure de consultation du projet de révision du code des obligations (droit du mandat), l'USPI Suisse avait soutenu partiellement ce projet qui prévoyait que les parties peuvent convenir de supprimer ou de limiter le droit de résilier le contrat en tout temps. En revanche, contrairement au projet du Conseil fédéral, l'USPI Suisse souhaitait qu'il soit permis de prévoir, dans les conditions générales, la suppression de résilier en tout temps le contrat de mandat.

Selon le droit actuel, le mandat de gérance, de courtier, d'administrateur de PPE peut être résilié en tout temps, et il s'agit d'une norme de droit impératif que les parties ne peuvent pas supprimer.

Avec la modification prévue, il aurait été possible pour les parties de prévoir la suppression pure et simple de cette possibilité de résilier le contrat de mandat en tout temps, ce qui aurait pu assurer une plus grande visibilité dans la gestion des affaires et aurait permis peut-être d'éviter d'être mis devant le fait accompli et devoir prendre des mesures d'urgence. En outre, l'USPI Suisse avait regretté que les conditions générales ne puissent pas le prévoir, ce d'autant plus qu'elles font en principe partie intégrante du contrat.

Malheureusement, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à cette révision au vu des résultats de la procédure de consultation et suggère aux Chambres fédérales de classer la motion parlementaire tendant à une telle révision.

L'USPI Suisse continuera ses interventions parlementaires afin de défendre les intérêts de ses membres.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

  
Frédéric Dovat